homme se nommait Delreux. Le cabaretier nommé V..., venait en très-bons termes avec lui et se montre très affecté de sa mort. Il annonce même qu'il ne tarderait pas à imiter son ami.

En effet, ce matin, à six heures et demie, V... fut trouvé pendu, dans son estaminet à un appareil à gaz placé près du comptoir. On s'empressa de couper la corde, mais l'asphyxie était complète.

Depuis longtemps V... menait une conduite très-irrégulière. Il s'enivrait fréquemment, brutalisait sa femme et maltraitait ses enfants. Il est permis de supposer que l'habitude qu'il avait de s'enivrer n'aura pas été étrangère à la triste détermination qu'il a prise.

V... était âgé de 48 ans. Il laisse une veuve et cinq enfants.

Hier après-midi, M. Emile Deschamps ferblantier, rue du Moulin, travaillait dans son atelier; Mme Deschamp était momentanément sortie, de sorte que le magasin n'était pas gardé. Un passant jugea qu'il n'en devait pas être ainsi. Entrant dans le magasin, il en passa sommairement l'inspection, puis trouvant à sa convenance un ustensile de ménage dit marabout et une lampe, il les enleva.

A son retour, Mme Deschamps a constaté le vol, mais le voleur était déjà loin. Il court encore.

Mieux vaut tard que jamais. Hier, une femme habitant la rue du Coq-Français est venue déclarer au commissariat du troisième arrondissement que son mari, M. Auguste Toulouse, étameur ambulant, n'avait pas donné de ses nouvelles depuis le mois de mai dernier.

Si M. Toulouse n'a pas cessé de marcher depuis cette époque, il doit être bien loin aujourd'hui.

On a retiré hier, du canal de Roubaix, près du hameau du Plomeux, territoire de Wasquehal, le cadavre d'un habitant de cette commune, nommé Auguste Caboore.

Le corps paraissait avoir séjourné pendant longtemps dans l'eau. Une enquête est ouverte.

Caboore était célibataire. Il était âgé de 33 ans.

Chronique des vols :

Un jardinier de Marcq-en-Barœul, nommé Pringhet a été victime d'une soustraction de linge et de vêtements commis à son domicile, une de ces dernières nuits.

Les voleurs ont profité d'une absence pour dévaliser la garde-robe. Il se sont introduits à l'aide de fausses clés. C'est en rentrant le lendemain matin que M. Pringhet a constaté le vol dont la valeur s'élève à 250 francs, au moins.

Les chemises et les mouchoirs sont marquées J. P., les draps P. S.

De Marcq encore, on nous signale un second vol, au domicile de la veuve Hennebot.

Les malfaiteurs ont pénétré par la fenêtre en cassant un carreau. Puis ils se sont jetés sur le tiroir d'un meuble qu'ils ont forcé.

Ce tiroir ne contenait que 4 francs; ce qui a dû causer aux drôles une dure déception dont il leur a bien fallu se contenter.

Nous relations dernièrement un vol à Neuville-en-Ferrain. C'est dans la fabrique de Mme veuve Dhalluin, à 200 mètres de la frontière qu'il a été commis.

On a fait sauter un crampon et démonté la fenêtre pour s'introduire.

Voici quels sont les objets volés : une pièce de Casimir de 72 mètres de long sur 1 m. 20 de large évaluée à 210 francs : une seconde pièce longue de 42 mètres et enfin 16 mètres d'une troisième pièce.

Les membres du conseil d'administration du cercle horticole du Nord sont informés qu'une réunion aura lieu lundi prochain, à 6 heures du soir, au siége de la Société, Grand'Place, 10. L'ordre du jour est ainsi composé :

1° Lecture des procès-verbaux ; 2° lecture du courrier ; 3° moyen à employer pour le recouvrement des cotisations ; 4° Proposition de M. Vallin, tendant à changer les jours de réunion du Conseil; 5° définition à prendre à l'égard des membres démissionnaires; 6° concours maraîchers; 7° grand marché, mesures préparatoires ; 8° questions diverses.

Par suite de la fonte des neiges les cours d'eau de la région ont grossi d'une façon inquiétante, dit l'*Indicateur d'Hazebrouck*.

Dans la nuit de samedi à dimanche, la Bourre a débordé et inondé toutes les terres qui s'étendent sur ses deux bords. Tout le bas d'Hazebrouck a été envahi par les eaux ; les chemins étaient submergés et bien des personnes n'ont pu venir en ville dimanche dans la matinée.

Entre Hazebrouck et la Motte-aux-Bois, la nappe d'eau, par places, dépassait l'axe de la route de Merville.

Le hameau du Parcq, dépendant de Morbecque, ne formait qu'un immense lac à perte de vue. Les habitants n'ont pu sortir de chez eux, de toute la journée.

A Steenvoerde, le petit cours d'eau qui traverse la ville a grossi tout à coup et fait crouler, dans la rue de Watou, le pignon et une partie de la maison du boulanger Vandewalle. Tout se borne heureusement à des dégâts matériels. Le boulanger et sa femme, qui avaient leur chambre à coucher du côté de la becque, avaient, par bonheur, changé de chambre la veille.

Les débris de la maison écroulée obstruant le courant, toutes les habitations voisines ont été rapidement envahies par les eaux. Aussitôt les secours se sont organisés de toutes parts ; les autorités, les gendarmes, les pompiers, les particuliers, tout le monde s'est mis à l'œuvre pour conjurer le fléau.

Chronique Musicale

La *Société des concerts du Conservatoire* de Lille a eu l'heureuse et féconde idée de nous faire connaître le *Désert* de Félicien David.

L'ode symphonie du maître, qui excita tant d'enthousiasme il y a 35 ans, et qui fit, le lendemain, un homme célèbre de l'inconnu de la veille, est réellement de la famille des chefs-d'œuvres ; le plan en est savamment ordonné, l'harmonie riche, l'instrumentation brillante et coloriée, la pensée originale et pittoresque.

Même après l'évolution de notre jeune école française, la musique du *Désert* reste encore intéressante pour les oreilles exercées, et elle serait tout-à-fait nouvelle si tant de compositeurs n'avaient imité la délicieuse *Danse des almées*, lui empruntant son rythme, son orchestration, ce poème orientale ; d'autres ont coulé dans le moule de la *Marche de la Caravane*, d'autres marches imitatives de lui ont enlevé, par conséquent, le charme de sa nouveauté et de son originalité.

En somme, c'est une composition de premier ordre que la société des concerts du conservatoire a bien fait de tirer de l'oubli. M. Victor Delannoy, notre concitoyen, lauréat de l'Institut, le compositeur éminent, le chef d'orchestre admiré de tous, dirigeait l'exécution que nous avons trouvé extrêmement remarquable.

Les *Orphéonistes lillois* prêtaient leur obligeant concours, et deux solistes distingués MM. Tousart et Bonaventure, ont chanté, l'un l'*Hymne à la nuit*, l'autre, le *Chant du Muezzin* avec beaucoup de goût et de sentiment musical.

L'orchestre a vaillamment enlevé tous les morceaux de la partition de Félicien David ; nous n'avons qu'une légère observation à faire aux instruments de cuivre qui n'ont pas assez surveillé l'émission de leurs notes; ces défectuosités, qui pourraient s'appliquer aussi aux bassons, étaient encore rendues plus flagrantes par l'acoustique déplorable de la salle du conservatoire. Le lendemain, au théâtre, tout était rentré dans l'ordre et l'exécution a été splendide.

Le *quatuor*, le hautbois, la flûte et la clarinette ont droit à toutes félicitations ; ces différentes parties de l'orchestre ont été vraiment admirables.

Avant le *Désert*, l'orchestre avait exécuté la *Danse Macabre*, de Saint-Saëns, avec le *brio* et l'entrain qui conviennent à cette admirable page instrumentale.

L'*Andante* et l'*allegro* de la *Symphonie en sol majeur*, de Haydn, ont littéralement charmé le public ; les exécutants ont prouvé qu'ils saisissaient la finesse et l'élégance du vieux compositeur viennois, précurseur de notre musique symphonique.

Nos félicitations bien sincères à Mlle C. Badia, dont la voix magnifique et le style parfait ont remporté tous les suffrages. Nous avons surtout remarqué le délicieux air de Mozart, *Deh Vieni*.

Le *Concerto* de Spohr, pour violon avec accompagnement d'orchestre, nous a fait admirer une fois de plus le beau talent de M. Schillio aîné ; l'*Andante* a été délicieusement soupiré ; l'Allegro très brillant et très mouvementé, a été enlevé avec une verve magistrale et une méthode parfaite.

N'oublions pas, en terminant, de féliciter M. Gerbert, premier sujet du grand Théâtre de Lille, auquel était confié le soin de déclamer les strophes de l'*Ode-symphonie* de Félicien David.

M. Gerbert s'est acquitté de cette tâche ingrate avec un art remarquable, et une diction parfaite.

RÉMY.

Le concert donné, lundi soir, par la *Grande-Harmonie* avait réuni l'élite de la société roubaisienne. Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture du concert, le grand salon de la mairie était comble. Il paraît même que beaucoup de membres honoraires, n'ayant pu y trouver place, se sont vus obligés de se retirer.

Le concert a commencé à sept heures précises, par la marche d'*Aïda*, que la *Grande-Harmonie* a exécutée, sous la direction de M. Victor Delannoy, avec cette perfection qui avait déjà fait l'admiration de tous ceux qui assistaient à la dernière messe de Sainte-Cécile. Puis Mlle Jeanne Nadaud, de l'*Opéra-Comique* s'est fait entendre. Saluée, à son apparition, sur l'estrade, par les applaudissements de la salle tout entière, Mlle Nadaud a débuté par le grand air de *Philémon et Baucis*, de Gounod. Avons-nous besoin de dire que cette cantatrice a eu un grand succès. Le succès doit lui être chose bien familière. Que peut-on, en effet, avoir à redouter du verdict d'une salle, si exigeante soit-elle, quand on possède une voix aussi belle, aussi souple, aussi aisément dirigée et quand, à tous ces éléments de succès, on joint une grâce et une gentillesse qui vous attirent à l'avance toutes les sympathies.

L'air de *Philemon* et *Baucis* a été parfaitement rendu ; les vocalises surtout ont été admirablement faites. Les deux mélodies, le *Rêve* et *Au Printemps* que M. Hasselmanns a accompagnées sur la harpe, ont montré que le style et la diction ne le cédaient en rien, comme profection, aux vocalises.

Le duo du *Pré-aux-Clercs*, chanté par Mlle Nadaud et M. Guillien a causé tant de plaisir à la salle qu'il a été bissé, fait assez rare pour un duo.

Les dilettante roubaisiens ont eu la bonne fortune d'entendre, lundi dernier, un des rois du violoncelle. M. Jacobs a exécuté d'une façon magistrale deux compositions de Servais, le *Désir* et une Fantaisie sur les *Huguenots*. Avec quelle éloquence ce virtuose fait parler les cordes de son instrument ! Tantôt grave et énergique, tantôt tendre et suave, le plus souvent exhalant des plaintes dont on saisissait facilement les accents, le violoncelle a causé dans l'auditoire une émotion profonde. Dans ses deux exécutions, M. Jacobs a fait preuve d'une très-grande dextérité dans le doigté; le coup d'archet est vigoureux et le style très-élégant.

Après le violoncelle, la harpe. La harpe, cet instrument frappé d'un oubli immérité depuis que le piano est venu, chez nous, s'implanter en maître, a fait merveille sous les doigts de M. Hasselmans. Cet artiste est un des rares fidèles de l'instrument qui fut une des causes de la fortune du berger David. Mais aussi de combien de succès cette fidélité n'est-elle pas la source pour lui. M. Hasselmans pince la harpe en maître. La Légende et la *Chanson du Printemps* ont excité un très-grand enthousiasme et quand, à la fin de la deuxième partie, l'habile harpiste allait se retirer, après la *Marche triomphale du roi David* les bravos qui éclatèrent de toutes parts et les *bis* qui se firent entendre nombreux et pressants l'obligèrent à faire de nouveau soupirer les cordes de sa harpe. Il joua la paraphrase de l'air irlandais *The last rose of summer* et ce morceau obtint un succès égal aux précédents.

Il nous reste à parler d'un instrumentiste bien connu et hautement apprécié à Roubaix, M. Barrez, hautboiste-solo de la *Grande-Harmonie*. Le hautbois, encore un instrument qui se trouvait en bonne compagnie, près de la harpe et du violoncelle et qui éveille toujours des images champêtres. C'est bien là le descendant du chalumeau dont se servaient les bergers de Virgile pour chanter les grâces de leurs belles Amaryllis. Les Tityre ont disparu, le chalumeau nous reste ; c'est déjà quelque chose.

M. Barrez a remporté un légitime succès dans le solo de concert et dans la fantaisie *Souvenir des Eaux bonnes*, de Verroust. Cet artiste joue avec beaucoup de délicatesse et de goût ; pas un son cru ni dur, rien que des sons doux et veloutés. Et certes à la façon dont M. Barrez s'est acquitté de sa tache, il est facile de se rendre compte de la persévérance qu'il a dû déployer pour arriver à cette exécution nette et à ce degré d'habileté qui le distingue.

Nous avons parlé tout à l'heure de M. Guillien, baryton du Grand-Théâtre de Lille à propos du duo du *Pré aux-Clercs* qu'il a chanté avec Mlle Nadaud. M. Guillien ne s'est pas moins fait remarquer dans *Le Camoëns*, air de Conconne, qu'il a rendu avec beaucoup d'âme et d'expression. Cet artiste possède une voix bien timbrée, ample et sympathique. Il a très-bien dit la romance *Le Temps des Cerises* de Renard et, rappelé par l'auditoire ; l'*Oncle et Neveu* dont le dernier couplet surtout a été particulièrement applaudi.

M. Keszul s'est acquitté de sa tâche d'accompagnateur avec le talent qu'on lui connaît, et les artistes ont été les premiers à le féliciter du concours qu'il leur avait prêté.

Le concert s'est terminé à dix heures et demie. Magnifique succès pour les organisateurs de cette fête musicale, qui a pourtant fait beaucoup de mécontents à cause de l'exiguité relative du grand salon de la mairie.

ERNEST CLASSE.

La *Fanfare Delattre* offrira, dimanche prochain, à ses membres honoraires, un concert vocal et instrumental, qui aura lieu, à sept heures du soir, dans les salons de la Mairie. Ce concert promet d'être brillant : cette société s'est assuré le concours de Mme Landouzy-Besville, premier prix du Conservatoire de Lille, et de MM. Désiré Laurent, violon-solo des Concerts populaires de Lille ; Fernand Landouzy, violoncelliste ; Gustave Meyer, pianiste ; Mauguière, baryton et Delbar, comique. Le piano sera tenu par M. Ecrepont.

Voici le programme du concert :

PREMIÈRE PARTIE.—1. Fanfare. Ouverture de *Sardanapale*, (V. Joncière).—2. Air des *Noces de Jeannette*, M. Maugière. (V. Massé).—3. Grand trio en *sol* mineur (1re audition à Roubaix). (Salvayre). — A. Andante — Allegro B. Elégie. C. Marche funèbre. D. Final : MM. Laurent, Meyer et Landouzy.

4. Grand air de *Giralda*, Mme Landouzy-Besville (Adam). — 5. A. Larghetta, B. Sérénade. M. Landouzy (Mozart).— 6 Air d'Etienne Marcel, Mme Landouzy-Besville (C. Saint-Saëns) — 7. Delbar, chansonnette

DEUXIÈME PARTIE.—1. Fanfare, ouverture de *Zampa* (Hérold). — 2. Mauguière. Air de la *Mule de Pédro* (A. Maillard). — 3: *Aragonaise*. M. Laurent (Allard). — 4. Les *Clochet du soir* (1re audition), mélodie avec accompagnement de violoncelle, M. et Mme Landouzy et l'auteur (G. Meyer).

Grand Trio en *la* mineur (Flotow), A Allegro, B Scherzo, C Adagio, D Final. — MM. Laurent, Meyer, Landouzy. — 6. Grande valse Mme Landouzy-Besville. (Venzano) — 7. Delbar chansonnette.

Conseil général du Nord

SESSION EXTRAORDINAIRE

Séance du 5 février

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 sous la présidence de M. Testelin.

Sur la proposition du Président la séance est suspendue jusqu'à 4 heures après qu'une commission de sept membres a été nommée.

Elle se composent de :

MM. Legrand Ernest ; Legrand (de Lacelles). Massiet du Biest ; des Rotours; Giroud ; Seydoux ; Trystram.

Cour d'Assises du Nord

Présidence de M. HONORÉ, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Ministère public : M. BERTON

Audience du vendredi 4 février

2e *affaire*. — **Vols qualifiés**

Interpellé par le président avant la lecture de l'acte d'accusation, l'accusé déclare se nommer Grimm Emile, âgé de 24 ans, tisseur à Lannoy, déserteur au 51e régiment de ligne en garnison à Beauvais. Il est prévenu de vols qualifiés, commis à différentes reprises au préjudice de M. Ducatillon, à Hem.

Le 21 décembre, des effets d'habillement déposés par la femme Ducatillon dans une cuvelle dans un hangar non fermé furent enlevés pendant la soirée.

Des pains disparaissaient également du couloir de l'habitation sise en face du hangar, ci-dessus désigné sans qu'on pût connaître l'auteur de ces deux soustractions.

Le 1er janvier, le sieur Ducatillon qui craignait le retour des voleurs s'était posté dans une chambre au premier étage de sa maison, armé d'un fusil de chasse chargé de petits plombs. Il était à son poste d'observation depuis un certain temps déjà, lorsqu'il aperçut vers 7 h. 1/2 du soir, un homme qui escaladait le mur de clôture de la cour, élevé d'environ 2 m. 50. L'obscurité ne lui permit pas de le reconnaître de suite, mais il le vit s'approcher de la plate-forme formant la toiture du poulailler; de là, il descendait dans la cour et s'approchait de la pièce où se trouvaient réunis les autres membres de la famille Ducatillon.

Cet homme n'était autre que Grimm qui, entendant à l'intérieur du bruit qui l'effraya, prit la fuite et se mit en mesure de regagner la plat-forme du poulailler par laquelle il s'était indroduit, mais à ce moment Ducatillon fit feu et atteignit le fuyard à la tête et à l'épaule, Grimm tomba en poussant des cris mais la frayeur était la principale cause de sa chute, les blessures qu'il avait reçues étaient insignifiantes; Ducatillon, aidé de ses enfants, se rendit maître de lui. Grimm a cconvenu qu'il était l'auteur des vols précédemment commis et il a déclaré être revenu cette fois encore dans l'intention d'en commettre un troisième; Me Mouronportera la parole en faveur de Grimm.

Edouard Grimm, bénéficiant des circonstances atténuantes, est condamné à 2 ans de prison.

3e *Affaire*. — **Fabrication et émission de fausse monnaie**

Cinq accusés sont impliqués dans cette affaire.

1° Desimeux Eugène-Louis-Joseph, âgé de 24 ans, journalier, né à la Chapelle (Aisne).

2° Quempe Adolphe-Valentin, 27 ans, né à Wazemmes, journalier.

3° Dubois Jean-Baptiste, né à Lille, âgé de 21 ans.

3° Mermillod Adolphine, âgé de 25 ans, née à Lille.

5° Jacques Victoire, âgée de 23 ans, née à Mouliny.

Tous ces accusés sont bien peu recommandables, les trois hommes sont des repris de justice qui se contentaient pour tout travail de remplir auprés de leurs deux co-accusées le rôle de souteneurs.

Dans le courant de l'été dernier on s'était ému à Lille d'une circulation de fausse monnaie qui prenait des proportions inquiétantes sans qu'on peut en découvrir les auteurs.

Le 8 juillet 1880, une cabaretière, la femme Sautres, saisissait et déposait entre les mains de la police, une pièce de 5 francs fausse à l'effigie de Léopold II et au millésime de 1869, qui lui était remise en paiement de consommations faites dans son établissement par l'inculpé Quempe, une information fut ouverte immédiatement, elle amena la saisie chez le sieur Désimeux de qui Quempe avait déclaré tenir la pièce de 5 francs donnée à la femme Sautres, des débris de plâtre, de ciment et de métal fondu ayant, selon toute probabilité, servi à la fabrication des fausses pièces de monnaie.

Le 26 juin précédent, une autre pièce de 5 fr. à la même effigie et au même millésime avait été donnée en paiement à la veuve Vinquière, épicière, par le troisième inculpé Dubois, qui prit la fuite sur la protestation de l'épicière qui s'était aperçu de la fraude.

Malgré les dénégations de ces trois malfaiteurs il résulte de l'information que tous trois ont pris une part active à l'émission de fausses pièces de 5 fr. et de 2 fr. belges, fabriquées dans la demeure de Desimeux, soit seul, soit avec le cerveaux de ses co-accusés.

Il a été également établi que les filles Mermillod et Jacques concubines de Desimeux et de Dubois ont aussi connu ces fabrications et ont aidé à l'émission des fausses pièces fabriquées.

Me Desespringalle, Lefrançois, Kremp, Lemaire et Lefebvre Duprey sont assis au banc de la défense.

Desimeux et Juempe sont condamnés à cinq ans de travaux forcés. Les autres sont acquittés.

Ministère public : M. DEVAULX D'ACHY

Audience du samedi 5 février

1re *affaire*. — **Tentative de meurtre**

Cette affaire qui a causé une certaine émotion dans la ville de Lille au moment de la découverte du crime, concerne la nommée Bauf Eugénie, servante, âgée de 26 ans, demeurant à Lille.

Cette fille avait dès l'âge de 16 ans quitté ses parents, honnêtes journaliers, habitant la commune de Frétin, pour se placer comme servante d'abord à Roubaix, puis à Lille ; dans ses divers emplois elle s'est souvent fait chasser par ses maîtres à cause de l'irrégularité de sa conduite et par son immoralité.

Au mois d'avril 1878, elle rentrait dans sa famille pour y accoucher d'une fille.

Sa mère remariée à un brave ouvrier, au lieu de repousser Eugénie et de l'abandonner aux conséquences de son inconduite essaya au contraire de la ramener à de meilleurs sentiments par l'indulgence et l'affection qu'elle ne cessait de lui prodiguer.

Elle garda l'enfant chez elle pour le faire élever et fit les frais pour sa fille, qui voulait retourner en service, de vêtements neufs pour lui permettre de trouver facilement une nouvelle condition.

Mais à peine rentrée à Lille, la fille Bauf reprit le cours de ses désordres, et au lieu d'envoyer comme elle devait le faire, une partie de ses gages à ses parents pour subvenir aux frais de nourriture et d'éducation de son enfant elle dépensait au contraire le produit de son travail avec des amants, oubliant complèement dans ses débauches l'enfant auquel elle vait donné le jour.

Cependant, contraints par la gêne et la maladie et aussi dans l'espoir de ramener leur fille à eux, et de la soustraire ainsi aux influences mauvaises des grandes villes sur les esprits trop faiblement trempés, les parents d'Eugénie lui renvoyèrent à différentes reprises sa fille à Lille, mais pour la reprendre quelques jours après. Une de ses sœurs, Jeanne Bauf, lui avait encore ramené son enfant le 22 décembre pour la 3e fois, expliquant que leur mère était malade à toute extrémité, et qu'elle venait de recevoir les derniers sacrements.

Elle rappelait à l'accusée avant son départ le devoir qui lui incombait d'élever son enfant et lui faisait entre-autres recommandations celle de ne point faire entrer à l'hospice comme en avait à plusieurs reprises exprimé la pensée.

Le même jour ou on lui ramenait sa petite fille; entre 5 1/2 et 6 heures du soir, Eugénie Bauf jetait cette enfant dans le canal, au quai de la Basse-Deûle, à quelques pas de la voute du Pont-Neuf.

Deux témoins qui heureusement passaient en ce moment l'ont vue s'enfuir, et ils ont en même temps entendu les cris de la pauvre petite fille qui appelait sa mère en surnageant sur l'eau au milieu de laquelle elle se debattait. De prompts secours organisés ont heureusement permis de la retirer à temps du canal et de la rappeler à la vie.

Pendant ce temps-là, sa mère, qui ignorait la façon tout à fait providentielle dont sa fille venait d'échapper à la mort, rentrait à son domicile, où elle répondait à une demande qui lui était faite et cela sans paraître le moins du monde émotionnée du crime qu'elle venait de commettre, qu'elle avait placé sa fille à l'hospice.

La vérité est qu'elle avait fait dans la matinée du 22 décembre, un simulacre de démarches à l'hospice pour demander l'admission de son enfant, que, renvoyée à la préfecture pour certaines formalités à remplir elle n'y avait même pas paru.

Un ouvrier raconte avoir vu Eugénie Bauf dans la deuxième partie de la journée parcourant par une pluie battante avec sa fille qui pleurait, la berge du canal sous le pont neuf, cherchant très probablement l'endroit le plus convenable où, quelques heures plus tard, elle pouvait précipiter sa victime pour lui donner plus sûrement la mort.

Eugénie Bauf avoue qu'elle avait prémédité le meurtre de son enfant, et elle en fixe la pensée première au moment où, sortant de l'hospice, venant d'éprouver un refus et ne sachant que faire de cette enfant qu'elle n'avait n'avait pas le courage de nourrir, elle errait par les rues de la ville.

M. Dubus, ancien avocat général à Douai, a bien voulu prêter l'autorité de son éloquence à la fille Bauf.

La Cour écartant la préméditation et accordant des circonstances atténuantes à Bauf Eugénie, la condamne à 10 ans de travaux forcés.

2e *affaire*. — **Viol**

Hubaux Hippolyte, journalier, à Maing est prévenu de viol.

Il est défendu par Me Renault du Mothey.

Hubaux Hippolyte, est acquitté.

NOTABILITES COMMERCIALES de Roubaix

BLAUWART, r. du Vieil-Abreuvoir, 3
Spécialité p r Baptêmes, Pièces montées, Glaces.

AU GRAND-BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue
Confections p r Hommes et Enfants.

A LA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges
E. SOUTY, Chemisier, Bonneterie, Ganterie

Achille KALTENBACH, tapissier, 8, rue Nain
se recommande p r la bnne exécution des commandes

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEMERRE
Gde-Rue, 15, Roubaix. Mnes fondée en 1812.
ORFÈVRERIE-BIJOUTERIE, SPÉCIALITÉ P r MARIAGES

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26
Teintures fines, Spécialité de nettoyages à sec

H. DESFONTAINES, épiceries, comestibles,
PRIMEURS, VINS ET LIQUEURS

LOUCHEUR-FACQUES, mercerie, 10, Gde-Rue
Rubans, Soieries p r Robes et Garnitures
FOURNITURES DE MODES, DE TAILLEUSES & TAILLEURS

A LA GLANEUSE, Mlles Bienfait, cont. St-Martin
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES
CRAVATES, GANTERIE, PARFUMERIE.

Maison ORÉLIO, AU CAMÉLIA BLANC,
Coin du contour Saint-Martin
FABRIQUE DE FLEURS POUR BALS ET SOIRÉES
Bouquets de fête et p r couronnes mortuaires

— BRAYE-EN-LAONNOIS. — Cette commune vient d'être le théâtre d'un drame terrible.

Jean Delviani, chef mineur était chez lui en compagnie de sa femme, de sa belle-mère et de sa cousine, quand tout à coup, et alors qu'il était déjà tard, plusieurs italiens se présentèrent à lui. Les voyant ivres, Jean Delviani les pria de se retirer, ce qu'ils firent tous à l'exception des nommés Ambrogioni et Genelati. Ces derniers entrèrent en discussion avec Delviani, discussion qui bientôt dénénéra en dispute : on en vint aux coups et nos deux malfaiteurs se mirent à frapper le maître de la maison, qui avec un litre vide, qui avec avec un poignard. La femme de Delviani reçut même quelques coups en voulant protéger son mari.

Enfin les deux malheureuses victimes parvinrent à s'échapper ; mais Ambrogioni et Genelati se mirent à leur poursuite, puis, ne les trouvant pas, revinrent à la maison du chef mineur, où ils brisèrent tout, et où ils portèrent des coups à la belle-mère et à la cousine de Delviani. Ils exercèrent même leurs violences contre des pensionnaires de la maison et allaient sans doute continuer leur œuvre de dévastation quand les gendarmes vinrent mettre le holà !

Ambrogioni a été arrêté, mais Genelati a pu prendre la fuite. On le recherche en ce moment.

— COMINES. — Dimanche 6 février, la Société philharmonique de cette ville organise une soirée flamande dans sa grande salle de répétitions, à huit heures du soir, au bénéfice d'une famille malheureuse.

Nous faisons des vœux pour le succès de cette œuvre de charité.

— LESTREM. — Mercredi soir, un incendie a détruit la fabrique de sucre de M. Leroy-Bourdon, ainsi qu'une ferme voisine. Les pertes sont considérables.